

Initiative et contre-projet sur le renvoi d'étrangers : non et non

L'**initiative** de l'UDC veut rendre automatique l'expulsion d'étrangers, sans tenir compte de la gravité du délit. Par exemple, certains risqueraient l'expulsion pour une « erreur de jeunesse », alors qu'ils n'ont vécu qu'en Suisse, que leurs parents ont travaillé et payé leurs impôts en Suisse depuis des décennies. C'est donc clairement une initiative xénophobe à rejeter.

Le droit actuel permet déjà de renvoyer de nombreux délinquants étrangers : il y a environ 800 expulsions par année. Le **contre-projet** généralise le principe de la double peine (prison et expulsion), en introduisant l'automatisme de l'expulsion dans de nombreux cas, sans tenir compte de la situation de la personne ou des circonstances du délit. Le contre-projet viole le droit d'habitants de la Suisse à une justice traitant leur cas pour ce qu'il est et non en fonction de leur origine. A rejeter aussi.

Pour la **question subsidiaire** devant décider quel texte entrera en vigueur au cas où ils seraient tous les deux acceptés, le POP estime que le contre-projet est tout de même un peu moins inique que l'initiative, car il ne prévoit pas l'expulsion pour des petits délits. Il invite donc à cocher le contre-projet, tout en espérant évidemment que les deux textes soient rejetés.

Les étrangers sont-ils davantage délinquants ?

Si on compare les populations du même groupe d'âges, de même sexe et de condition sociale semblable, il y a très peu de différences entre Suisses et étrangers.

Mais globalement, les différences sont plus importantes pour des raisons faciles à comprendre :

une partie des délits est commise par des **étrangers** qui ne sont **pas domiciliés** en Suisse ;

il y a un type de **délits** qu'il est **impossible pour un Suisse** de commettre : une infraction à la loi sur les étrangers ;

la structure par **âges** est différente : les jeunes adultes sont proportionnellement nombreux et les personnes âgées, nettement moins nombreuses que dans la population suisse ;

la répartition par **sexe** est différente : les étrangers (hommes) sont plus nombreux que les femmes (contrairement à la population suisse) ;

le niveau **socio-économique** moyen est différent : la population étrangère est en moyenne moins riche et les jeunes d'origine étrangère trouvent moins facilement du travail.

Le problème de la délinquance est un problème social et non pas de nationalités.